



LA FEUILLE INFO *CITÉ*

Mai 2014 n°3

Dans le contexte actuel de recherche d'économie à tout prix de nos gouvernants, les fonctionnaires font l'objet d'attaques contre leur emploi et leur statut. Si l'Education Nationale fait partie des soi-disant priorités du gouvernement, qu'en est-il des personnels administratifs ?

Fort de près de 80000 personnes, exerçant dans toutes les structures du Ministère de l'Education Nationale et de la recherche, indispensables au bon fonctionnement de ce service public, ils sont soumis à des missions de plus en plus contraignantes, et sont de plus en plus dévalorisés.

Ainsi, la CGT Educ'Action déplore :

- Une dégradation des conditions de travail : nombre de postes insuffisants, exigences de « rentabilité », postes de travail inadaptés (locaux vétustes, matériels obsolètes, ergonomie des postes de travail ignorée).
- Un manque de reconnaissance, aucune valorisation sérieuse des rémunérations,
- Une pression hiérarchique,
- Les méthodes de management abrutissantes, qui provoquent isolement, mal-être et souffrance,
- La mise en concurrence des personnels via l'indemnitaire (PFR),
- La réorganisation des missions sans aucune concertation.

La CGT Educ'Action rappelle qu'il faut :

- Sortir du silence et de l'isolement.
- Remettre l'Humain au cœur des préoccupations de notre Administration.
- Adapter le travail à l'Homme, comme le dit le code du Travail.
- Reconnaître le travail et la qualification avec de vrais salaires.
- Combattre la précarité et exiger de vrais emplois.
- Exiger de meilleures conditions de travail dans des locaux adaptés.
- Reconnaître la vie au travail et exiger une retraite à taux plein à 60 ans.
- Faire respecter les droits individuels et collectifs.

Vous voulez :

- Des infos sur votre temps de travail,
- Des infos sur vos droits syndicaux, sur le droit de retrait, la formation continue.....

La CGT Educ'Action peut vous renseigner !

Sden71-cgt@wanadoo.fr

Tous ces phénomènes engendrent une seule conséquence :
LA SOUFFRANCE AU TRAVAIL.

Cela n'est ni normal ni acceptable.

Réunion inter-administrations « Cité administrative » 07/02/2014 Mâcon

Le 7 février 2014 s'est tenue une réunion, **organisée par la Préfecture**, concernant la cité administrative de Mâcon.

Suite à l'appel d'offre de juillet 2013 concernant 18 lots, 6 furent attribués, 6 autres considérés comme inacceptables et 6 qui ne firent l'objet d'aucune offre.

La Préfecture a donc eu recours pour les 12 lots restants à l'appel d'offre par marché négocié. A l'issue de celui ci, les 12 lots en souffrance furent attribués.

Les travaux, qui s'échelonneront d'Août 2014 à Juin 2016 concerneront :

- Le flocage de la dalle de parking pour mise en conformité incendie ;
- Le désamiantage des sols des sanitaires et de la salle courrier ;
- La mise en place de murs coupe-feu ;
- Le remplacement des menuiseries, façade par façade, avec pose de vitrages bénéficiant d'un facteur solaire très bas ce qui laissera passer entre 8 et 15% de chaleur selon l'exposition des façades, contre 70% aujourd'hui. ;
- Toute les fenêtres seront remplacées et munies de sondes de températures ;
- Le nouveau vitrage laissera passer entre 20 et 30% de lumière contre 80% aujourd'hui ;
- Mais surtout, la climatisation, principal souci des collègues, sera revue.** Actuellement les débits d'air sont 5 fois trop élevés, tant en mode souffle qu'en mode aspiration. Les travaux concernant la climatisation tiendront compte de la configuration afin que chaque petit local ait autant d'air soufflé que d'air repris et ce, avec l'augmentation du nombre de bouches et leur meilleure répartition. Les sondes d'origine, qui pour la plupart ne fonctionnent plus seront remplacées et positionnées en fonction du type de bureau (ouvert ou fermé).

Durant les travaux, qui s'étaleront d'avril 2014 à Juin 2016 les agents ne « *déménageront pas* », mais les bureaux seront décalés de 2 à 5 mètres de la façade, le temps des travaux de menuiserie estimés à 2 semaines par bureau. **Nous serons donc vigilants sur le déroulé des travaux et leurs conséquences sur l'environnement de travail.**

Ainsi, il nous a été précisé que les plateaux de travail et les zones chantiers seront étanches par l'installation de cloisons en bois recouvertes de film plastique.

Les entreprises sont tenues d'installer un système de chauffage ou de climatisation mobile lors de chaque phase de travaux.

-Concernant les travaux à l'intérieur des bureaux, notamment la mise en place des portes aux normes handicapés, ils seront réalisés en dehors des heures de service.

-A noter enfin qu'à certains stades des travaux, le nombre de places de parkings pourra être impacté, de l'ordre d'une quarantaine.

Les représentantes CGT Finances Publiques 71 veilleront à ce que les conditions de vie au travail, pendant cette période, ne soient pas rendues difficiles par l'exécution des travaux (respect du confinement des zones en travaux, protection contre la poussière, etc.)

Vos représentantes CGT CHSCT qui ont assistées à cette réunion, se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.

D'ores et déjà sont actées 4 réunions dans les 2 ans à venir, et plus en cas de besoin.

Elu(e)s CGT présentes : Evelyne GOMEZ, secrétaire CHSCT et Nadine BERTHOD.



Synthèse des Réunions du Conseil de Cité des 10 décembre 2013 et du 20/02/2014

Chaque réunion est placée sous la présidence de la secrétaire générale de la Préfecture de Saône et Loire. Participent à ses réunions des membres des administrations concernées (Finances, DDPP, Educ', etc.) et des représentants des personnels.

Concernant la réunion de décembre, un point sur le budget de fonctionnement 2013 a été fait. La Secrétaire Générale de la Préfecture a noté « *avec satisfaction que l'exercice de l'équilibre du budget, bien que compliqué, a été maîtrisé* ».

Des économies en matière d'énergie ont été recherchées...ce qui a été relevé par les représentants des personnels (et notamment la CGT Finances Publiques) qui ont fait remarquer que parfois « *la température n'est pas très adaptée à la saison et que les agents avaient eu froid !* »

Les économies réalisées vont permettre de financer le remplacement du groupe électrogène (qui date de 1974 !) et l'acquisition d'un nouvel autocommutateur (qui, selon l'administration est « *l'occasion de réaliser la mutualisation de l'accueil téléphonique de l'ensemble des services de la Cité* »)... A suivre donc !

D'autres points ont été évoqués :

-Les horaires d'ouverture et de fermeture au public de la Cité. Il a été noté que les différents services n'avaient pas les mêmes horaires et que « *ce décalage était préjudiciable à la qualité de l'accueil* ». La secrétaire générale indique qu'il faut « *trouver une harmonisation pour proposer aux usagers un service cohérent et lisible et améliorer la qualité de l'accueil* ». La CGT sera très attentive aux dispositions qui seront avancées en ce sens et veillera à ce que l'intérêt des agents et les conditions de travail ne soient pas durement impactés.

-Lors des travaux, de nombreuses places de parking seront réservées aux entreprises effectuant les travaux (environ 180 places) ce qui va contraindre l'administration à trouver des solutions de remplacement (parking Monnier avec demande auprès de la mairie pour réserver un certain nombre de places, co-voiturage, transports en commun, etc.)

Concernant la réunion du 20 février 2014 :

-le budget prévisionnel de fonctionnement 2014 a été présenté. Ainsi des dépenses d'amélioration sont prévues mais les travaux devront être effectués. Les investissements prévus sont :

- l'acquisition d'un nouvel autocomm' pour tous les occupants de la Cité ;
- le changement du système d'éclairage au niveau -1 ;
- la vidéosurveillance (2 caméras+ moniteur d'enregistrement) ;
- le rétablissement de la liaison avec l'hôtel de police en matière de sécurité ;
- la salle courrier.

Concernant les dépenses, les travaux devraient générer une surconsommation de 20% en chauffage et 10% en électricité.

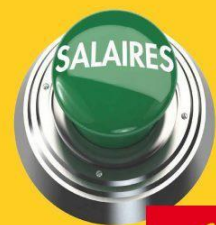
**TOUJOURS PLUS
POUR UNE POIGNÉE DE MILLIARDAIRES**

STOP



MAINTENANT

**C'EST
NOTRE
TOUR !**



Questionnaire RESCAM

*A l'initiative de la CGT A.R.S, les syndicats de la CGT des administrations présentes à la Cité et utilisant le restaurant administratif proposent aux agents de remplir **un questionnaire** (disponible auprès des correspondants CGT) et dont vous trouverez l'objet ci-dessous.*

Compte-tenu de l'attachement de la CGT à l'existence des structures de restauration collective et de la situation du RESTaurant de la Cité Administrative de Mâcon (RESCAM), nous souhaitons nous adresser à

vous en vous proposant notamment de compléter le questionnaire qui suit.

*** La position générale de la CGT en matière de restauration**

La CGT a toujours souligné l'importance d'une véritable pause durant le temps de midi : d'une part le repas est une coupure dans le travail et la réduire tend à rendre les journées de plus en plus compactes au point d'en rendre les dernières heures désagréables, d'autre part prendre un vrai repas nécessite du temps et l'escamoter pousse à des alternatives souvent peu saines.

La CGT est très attachée à l'existence et au maintien des structures de restauration collective permettant aux agents qui le souhaitent de prendre, autour d'une table, un véritable repas équilibré et varié. Bien entendu, il n'est pas question de porter un jugement sur les comportements individuels, sachant que les habitudes évoluent, mais bien de **revendiquer l'accès pour tous les agents à une restauration collective de type Restaurant Inter Administratif (RIA).**

*** La situation actuelle du RESCAM**

Le RESCAM est un RIA permettant aux agents des structures adhérentes de prendre leur repas de midi à proximité de leur lieu de travail. Il est géré par une association qui fait appel à un prestataire chargé de la confection et de la fourniture des repas.

D'un point de vue financier, précisons que :

- l'agent qui prend son repas paie d'une part une admission (fixe) et d'autre part ce qu'il consomme (qui varie en fonction des plats choisis). Il s'acquitte également d'une adhésion à l'association RESCAM, à l'année ;

- l'administration à laquelle est rattaché l'agent participe financièrement aux frais du RIA, proportionnellement au nombre de repas pris par ses agents.

Or, **aujourd'hui, le RESCAM est en danger, il est l'une des victimes des politiques de destruction des services et des emplois publics** qui se succèdent depuis si longtemps, de RGPP en MAP... Nous sommes de moins en moins nombreux, le RESCAM s'adresse donc à un nombre d'adhérents potentiels de plus en plus faible.

Ce qui enclenche un cercle vicieux :

MOINS D'ADHERENTS = MOINS DE REPAS SERVIS = AUGMENTATION DES TARIFS = MOINS DE REPAS SERVIS...

Quelques chiffres permettent de résumer la situation :

- nombre de repas servis quotidiennement, en moyenne : **363 en 2004** - 268 en 2010 - **179 en 2013** ;

- nombre de repas totaux servis par an : **91 099 en 2004** - 66 311 en 2010 - **44 415 en 2013** ;

*** La démarche locale de la CGT**

Dans le but de construire une revendication collective et de créer les conditions permettant une meilleure fréquentation du RESCAM, les syndicats CGT des services publics ayant accès à cette structure souhaitent connaître de manière plus précise les raisons de la baisse de fréquentation, ce qui pourrait faire en sorte que les agents reprennent le chemin du RESCAM...

Nous vous remercions donc de prendre quelques minutes pour répondre au questionnaire qui suit, et pour **le remettre ensuite à un militant CGT de votre connaissance**. A défaut, **il peut être déposé, sous enveloppe, dans la boîte aux lettres du syndicat CGT de l'ARS** qui centralisera les réponses (Syndicat CGT des Affaires Sanitaires et Sociales, Jeunesse et Sports de Bourgogne - 173 boulevard Henri Dunant - CS 60320 - 71020 MACON cedex 9).

Après dépouillement de l'ensemble des questionnaires, nous diffuserons une synthèse qui devra nous permettre, en fonction de son contenu, de construire une revendication commune et de vous proposer des actions concertées en direction de nos administrations respectives (augmentation de la participation de l'employeur par exemple...). **Nous estimons également indispensable de faire le lien avec les salariés de la société prestataire, directement concernés par la situation.**

